

152 Postes

CDI - CDD - Contrat pro - niveau 3e à Bac+2 -
durée de contrat : 6 mois minimum - bilingue ou non - débutant accepté



**POUR QUELQUES SEMAINES,
QUELQUES MOIS, OU PLUSIEURS ANNÉES...**

LE DÉBUT D'UNE BELLE HISTOIRE.



Disneyland
PARIS

OFFRE N°

38673

SECTEUR

SERVICES AUX PERSONNES

TYPE DE CONTRAT

CDD

DURÉE CONTRAT

5 MOIS

TEMPS DE TRAVAIL

TEMPS PLEIN

ENTREPRISE

DISNEYLAND PARIS

LIEU

MARNE LA VALLEE IDF

POSTULEZ AVANT LE

24/11/2017

PRISE DE POSTE

01/03/2018

CONTACT

Francoise LEGER

fleger@cnarm.fr

06 93 13 34 46

STANDARD
☎ 02 62 15 00 00

Hôtesse d'Accueil / Guest Relations / de Billetterie / de Réception H/F

► DESCRIPTIF

Vous informez, orientez, conseillez, interagissez avec les visiteurs et vous vendez un service adapté et personnalisé au besoin du client. Vous respectez les procédures, les standards de qualité et environnementaux (efficacité, qualité d'information,...). Vous respectez les procédures et les règles d'hygiène et de sécurité. Vous rendez compte de l'avancée de votre travail ou de vos interventions à votre hiérarchie. Vous participez à la mise en œuvre de nouvelles actions applicables dans son périmètre d'activité, produits, services, procédures,...

► PROFIL RECHERCHÉ

NIVEAU :

Bac ou équivalent

DIPLOME REQUIS :

BAC PRO ACCUEIL ASSISTANCE CONSEIL

EXPÉRIENCES :

Expérience professionnelle non exigée

COMPÉTENCES :

Sens de l'accueil et du service, bon communicant, rigoureux, respectueux des procédures, Goût du travail environnement multiculturel, dynamique, travail d'équipe, savoir être, souriant.

FORMATION MIN ACCEPTÉ :

bac pro accueil ou équivalent

FORMATION MAX ACCEPTÉ :

Bts Tourisme ou équivalent

LANGUE(S) :

Niveau d'Anglais avancé minimum (B2), une troisième langue européenne courant (Italien, Néerlandais, Espagnol, Allemand, Russe,...)

INFORMATIQUE :

nc

PERMIS :

► EXIGENCE(S)

► RÉMUNÉRATION

Salaire BRUT: 1537 € Mensuel

► AIDES DU CNARM



Billet d'avion
aller +
transfert



Allocation
d'arrivée
de 400€



Aide à
l'hébergement
2 mois



Indemnité
forfaitaire
de 500€



Prime
d'installation
de 400€



Indemnité
complémentaire
selon la situation